

AG de Vivalia : les associés valident la prolongation de l'Intercommunale et donnent un signal fort pour l'avenir des soins en province de Luxembourg

Réunis en Assemblée générale extraordinaire ce mardi 24 juin 2025, les associés de Vivalia ont voté à une large majorité (98.57%) la prolongation de la durée de vie de l'intercommunale de 30 années supplémentaires, soit jusqu'au 6 août 2064.

Cette décision constitue une étape essentielle pour garantir le financement et la concrétisation du projet Vivalia 2025 qui prévoit – pour rappel – la création du CHR Cœur du Luxembourg en bordure de l'E411 à Habay-Houdemont mais également la poursuite du développement de l'hôpital de Marche, la reconstruction de l'hôpital psychiatrique de Bertrix ainsi que la mise en place d'un réseau de 5 proxi-cliniques (Arlon, Bastogne, Libramont, Vielsalm et Virton) dans la province de Luxembourg.

Ce vote permet à Vivalia de sécuriser le cadre juridique nécessaire à l'obtention des financements européens et bancaires indispensables à ce vaste chantier de modernisation hospitalière. Il marque aussi une volonté collective forte des 46 communes (43 luxembourgeoises et 3 namuroises) et des provinces associées (Luxembourg et Namur) de garantir un accès durable à des soins de santé de qualité pour l'ensemble de la population de la province de Luxembourg et du sud-namurois.

Dans un contexte de besoins croissants en matière de santé et de défis démographiques spécifiques à la province, la prolongation de l'intercommunale témoigne de l'engagement des acteurs publics à porter une vision d'avenir, innovante et cohérente pour nos soins de santé.

Fabian NAMUR

Directeur de la communication

fabian.namur@vivalia.be

0475/33 84 70